

Thème : Le partage judiciaire devant le juge aux affaires familiales : fondamentaux et actualités

Date : Vendredi 9 décembre 2022 de 9h30 à 17h

Lieu : Le Mans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Maîtriser la procédure de partage judiciaire, de la phase amiable à l'homologation de l'acte notarié*
- *Appréhender les difficultés pratiques d'un dossier de partage*
- *Comprendre les fondamentaux du schéma liquidatif, particulièrement de communauté*

Méthodes mobilisées :

➤ **Programme :**

I- Présentation du schéma procédural : les grands repères

II- Présentation des schémas liquidatifs de communauté et séparation de biens : particularités, mécanismes et vocabulaire

III- Points de vigilance et actualités jurisprudentielles/législative

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, remise d'un recueil des décisions citées et support powerpoint.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Monsieur Thibaut LEPINE, Juge aux affaires familiales au Tribunal Judiciaire de Nantes.

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 160€ la journée de formation (hors abonnement) et 80€ pour les avocats « jeune Barreau »

Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.